



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025 A 20 HEURES 30**

**Présents :** M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD, Mme CHOLLAT (pouvoir de Mme PETOZZI-PERRIN), M. DEMARE (pouvoir de M. GRAU), Mme LONGVERT, M. DESSALLES, Mme GELIN, M. LAFORET M. CHAMPLET, Mme RAPENEAU (pouvoir de M. DARBON), M. JAEG (pouvoir de Mme DAVID), M. FOREST, Mme DAVID, Mme BERITON, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme VOYER (pouvoir de Mme CORDIER),

**Excusés :** M. DARBON (pouvoir à Mme RAPENEAU), Mme CORDIER (pouvoir à Mme VOYER), M. GRAU (pouvoir à M. DEMARE), M. CHADEFaux, Mme NOVAT, Mme BESSON, Mme PACIFICI, Mme PETOZZI-PERRIN (pouvoir à Mme CHOLLAT)

**Siège vacant :** M. PECHARD

**Secrétaire de séance :** Monsieur DESSALLES

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 6 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Présentation du compte rendu annuel d'activités de la ZAC des Prés du Marverand pour 2024 et prolongation du protocole de liquidation
- Adoption du compte financier unique 2024
- Informations sur les formations des élus, les ratios financiers et les emprunts garantis
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- Fixation des taux des impôts directs
- Budgétisation des charges du Syder
- Attribution des subventions pour 2025
- Présentation annuelle des indemnités perçues par les élus
- Adoption du budget primitif 2025
- Questions diverses
- Informations diverses

**1) Information sur les commandes par délégation**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 13 février 2025, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Mise aux normes éclairage terrains de tennis	AKOUM ELEC	10 161,50 €
Changement des postes informatiques mairie	LBI	7 932,20 €
Remplacement de filtres sur la ventilation de la salle Renoir	HVAC	949,00 €
Vêtements de travail pour l'agent de police municipale	RHINODEFENSE	666,42 €
Granulés bois	COMBE	1 909,09 €
Sonorisation feu d'artifice	CEC	948,00 €

Réparation chambre froide salle Renoir	CERFIC FROID	792,75 €
Réparation système sonnerie cloches de l'église	BODET	669,60 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

## 2) Présentation du compte rendu annuel de concession 2024 de la ZAC des Prés du Marverand et prolongation du protocole de liquidation

Monsieur TRICHET, responsable de l'opération de la ZAC des Prés du Marverand, présente le compte rendu annuel de concession à la collectivité pour l'année 2024. Le document est consultable en mairie et a été adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Les évènements marquants de 2024 sont :

- La réalisation des derniers trottoirs et des tapis d'enrobé ;
- La réalisation de travaux supplémentaires d'aménagement de voirie demandés par la commune ;
- La construction des locaux de déchets collectifs.

Sur le plan financier, l'année 2024 a été conforme aux prévisions, avec toutefois des dépenses un peu inférieures aux prévisions.

L'année 2025 devrait voir l'opération se terminer. Quelques sujets relatifs à l'eau pluviale devront être traités par la commune et la SERL pour la prévention des inondations.

Monsieur le Maire remercie Monsieur TRICHET pour sa présentation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du compte-rendu annuel à la collectivité de la ZAC des Prés du Marverand pour l'année 2024, **APPOUVE** la rédaction de ce compte-rendu.

Il est également proposé de prolonger le protocole de liquidation de la concession. Ce document avait fixé une fin d'opération au 31/12/2024 mais il reste encore à ce jour quelques travaux à réaliser. Il devrait être prolongé jusqu'au 31/12/2025.

Le bilan financier de pré-liquidation s'établit à ce jour à :

Dépenses 7 254 115 €

Recettes 7 395 055 €

Le solde excédentaire reviendra pour 80 % à l'aménageur et pour 20 % à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la prolongation du protocole de liquidation jusqu'au 31 décembre 2025.

## 3) Approbation du compte financier unique 2024

Monsieur DESSALLES présente le compte financier unique 2024 et un état des dépenses par fonction.

C'est la première année que ce compte est élaboré. Il regroupe les anciens compte administratif et compte de gestion qui faisaient l'objet de deux documents distincts et deux votes séparés.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	3 749 025,37 €
Dépenses	3 037 153,72 €
Résultat 2023	<u>33 428,13 €</u>
Excédent de fonctionnement	745 299,78 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	6 238 409,38 €
Dépenses	6 662 954,94 €
Résultat 2023	<u>1 242 266,68 €</u>
Excédent d'investissement	817 721,12 €
Restes à réaliser	891 000,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur CHAMPLET, doyen de l'assemblée, et en l'absence de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2024.

**4) Informations particulières à porter à la connaissance des conseillers sur les formations des élus, les ratios financiers et les emprunts garantis**

Monsieur DESSALLES rappelle que la présentation du compte financier unique doit comporter :

- une information annuelle sur les actions de formation suivies par les élus de mars 2024 à février 2025 :

Intitulé formation	Nombre d'élus	Adjoint / Conseiller	Financement
Arbre dans ma commune	1	Adjoint	Par adhésion au CAUE

- Les ratios financiers :

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 272

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 411,00

Ratios de niveau		Valeurs	Nation
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	663,68	960,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	876,36	669,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	610,14	380,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	788,57	726,00
5	DGF / population	17,12	160,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	35,43 %	52,7 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	80,45 %	87,9 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	24,27 %	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	19,55 %	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	89,98 %	61,6 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	3,71	5,7

- La liste des emprunts garantis par la commune (jointe en annexe)

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de ces informations.

### 5) Affectation du résultat 2024

Monsieur DESSALLES rappelle aux membres du conseil que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget principal 2024 est de 745 299,78 €. Il propose d'affecter ce résultat à la section d'investissement du budget principal 2025 à hauteur de 700 000 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**VOTE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif principal 2024, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2025 pour un montant de 700 000 €.

### 6) Vote des taux d'impôts directs 2025

Monsieur DESSALLES propose de reconduire les taux suivants :

- 27,43 % de taxe foncière sur le bâti (cumul du taux communal de 16,40 % et du taux départemental de 11,03 %)
- 23,88 % de taxe foncière sur le non bâti
- 8,78 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le produit attendu de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour.

Après délibération, le conseil municipal, unanime,

**VOTE** la reconduction pour 2025 des taux d'imposition communaux des taxes locales applicables en 2024, soit :

- taxe foncière (bâti) 27,43 %
- taxe foncière (non bâti) 23,88 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,78 %.

## 7) Budgétisation des charges du Syder

Monsieur DESSALLES précise que le recouvrement des charges du SYDER (éclairage public) est possible soit par budgétisation soit par fiscalisation. L'option de la budgétisation a pour incidence la suppression des taux d'imposition inscrits sur les rôles d'impôts locaux, prélevés directement par le SYDER (colonne « syndicats de communes »).

Il est proposé de retenir la budgétisation de la totalité des charges dues au SYDER pour un montant de de 205 411,95 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**DECIDE** de retenir pour l'année 2025 la budgétisation de la totalité des charges dues au SYDER, s'élevant pour la commune d'Arnas à la somme de 205 411,95 €.

## 8) Attribution des subventions pour 2025

Madame GELIN indique que la commission associations s'est réunie le 10 mars pour étudier les demandes pour 2025.

La commission a décidé de faire varier les montants de subventions par rapport à 2023 en fonction de l'implication des associations dans la vie communale générale.

Le tableau récapitulatif des propositions de subventions est le suivant :

Chant'Arnas	300 €
Jardins partagés d'Arnas	200 €
Comité des fêtes	1 400 €
Ecce Musica	300 €
Interclasse d'Arnas (1000 € + 1000 € pour fête de la musique)	2 000 €
Club de l'Amitié	500 €
Société de chasse	500 €
Golden Rock Horses (800 € pour 2024 et 800 € pour 2025)	1 600 €
4 pattes club	500 €
Arnas plein air	300 €
Arnas Shamrock Ultimate	500 €
Boules de la Grange Perret	300 €
FC Denicé Arnas	800 €
Gym détente	200 €
Union des patineurs d'Arnas (400 € + 100 € pour les 30 ans du club)	500 €
Sou des Ecoles	1 000 €
Beaujol'air	300 €
DDEN	200 €
AGIVR	300 €
CAPE	500 €
Solidarité Femme Beaujolais	300 €
Union Nationale des Combattants du Rhône	300 €
<b>Total</b>	<b>12 800 €</b>

Après délibération, le conseil municipal,

**APPROUVE** dans les conditions suivantes l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 :

Chant'Arnas, à l'unanimité,	300 €
Jardins partagés d'Arnas, à l'unanimité,	200 €
Comité des fêtes, à 20 voix pour et en l'absence de Mme RAPENEAU	1 400 €
Ecce Musica, à l'unanimité,	300 €
Interclasse d'Arnas (1000 € + 1000 € pour fête de la musique) à 21 voix pour et en l'absence de M. JAMEY	2 000 €
Club de l'Amitié, à l'unanimité,	500 €
Société de chasse ,à 20 voix pour et en l'absence de M. DESSALLES et M. FOREST	500 €
Golden Rock Horses (800 € pour 2024 et 800 € pour 2025), à l'unanimité,	1 600 €
4 pattes club, à l'unanimité,	500 €
Arnas plein air, à l'unanimité,	300 €
Arnas Shamrock Ultimate, à l'unanimité,	500 €
Boules de la Grange Perret, à l'unanimité,	300 €
FC Denicé Arnas, à l'unanimité,	800 €
Gym détente, à l'unanimité,	200 €
Union des patineurs d'Arnas (400 € + 100 € pour les 30 ans du club) , à l'unanimité,	500 €
Sou des Ecoles, à l'unanimité,	1 000 €
Beaujol'air, à l'unanimité,	300 €
DDEN, à l'unanimité,	200 €
AGIVR, à l'unanimité,	300 €
CAPE, à l'unanimité,	500 €
Solidarité Femme Beaujolais, à l'unanimité,	300 €
Union Nationale des Combattants du Rhône, à l'unanimité,	300 €
<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025.

#### 9) Présentation annuelle des indemnités perçues par les élus

Monsieur DESSALLES précise que le vote du budget primitif doit être accompagné d'un récapitulatif des indemnités perçues par les élus communaux, présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS TOUS MANDATS CONFONDUS**

FONCTION	NOM (facultatif)	COLLECTIVITE	MONTANT MEN- SUEL BRUT EN EUROS	TOTAL
Maire	Michel Romanet-Chancrin	Commune d'Arnas	2260,78 €	3366 ,51€
		Communauté d'Agglomération Ville-franche Beaujolais Saône	1 105,73 €	
Premier adjoint	Patrick Boiraud	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Deuxième adjoint	Françoise Chollat	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Troisième adjoint	Daniel Demare	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Quatrième adjoint	Anick Longvert	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Cinquième adjoint	Jacques Dessalles	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Sixième adjoint	Céline Gelin	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €
Septième adjoint	Pierre Laforet	Commune d'Arnas	904,31 €	904,31 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de ces informations.

#### **10) Vote du budget primitif de 2025**

Monsieur DESSALLES présente le projet de budget 2025 tel qu'il est issu du débat d'orientations budgétaires ayant eu lieu en janvier 2025.

Il se décompose comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement	3 563 000,00 €
- en dépenses et en recettes d'investissement	4 776 000,00 €

Monsieur le Maire indique que ce budget 2025 est prudent, comme pour 2024. C'est un budget de fin de mandat, sans grand projet d'investissement. La volonté est de retrouver une capacité d'autofinancement et d'épargne après les deux projets scolaires. Le contexte fiscal est par ailleurs incertain, et la commune se voit déjà appliquer une nouvelle contribution financière par l'Etat à hauteur d'environ 4000 €. L'objectif est également de maintenir une gestion serrée, fine et raisonnée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de budget principal primitif 2025, comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement	3.563.000,00 €
- en dépenses et en recettes d'investissement	4.776.000,00 €

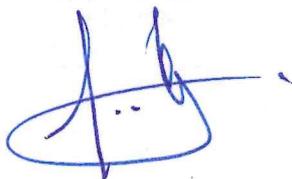
### **11) Questions et informations diverses**

- 26 mars 2025, 19h, à la médiathèque : Spectacle de lectures de textes Les Maupassantes
- 31 mars 2025 à partir de 10 h à l'Escale : Congrès des Maires du Rhône
- 05 avril 2025 au complexe Grange du Moulin : Journée éco-citoyenne
- 12 avril 2025 dans le parc de la Mairie : Chasse aux œufs du CMJ et omelette

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h50.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 17 AVRIL 2025**  
**(sur convocation et sauf information contraire)**

Le secrétaire de séance  
Jacques DESSALLES



Le Maire  
Michel ROMANET-CHANCRIN

